

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2016-03-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 14<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille seize à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard  
Mesdames les conseillères : Diane Godin  
Karine St-Arnaud (absente)  
Chantale Hamelin  
Joëlle Genois  
Esther Savard  
Monsieur le conseiller Bruno Cormier (absent)

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

**Rés.2016-03-038 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Dépôt du bordereau de correspondance
5. Adoption du procès-verbal du 8 février 2016
6. Adoption des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
8. Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires (reporté)
9. Dépôt du rapport financier CADEP
10. Avis de motion, ajout de l'usage habitation de moyenne densité dans la zone Ra/a-102
11. Adoption premier projet de règlement, ajout de l'usage habitation de moyenne densité dans la zone Ra/a-102
12. Demande usage conditionnel, chemin de l'Étang
13. Acceptation d'un abri au Parc des générations

14. Éclairage tennis et Parc des Générations
15. Achat d'un camion usagé, travaux publics
16. Fabrication et installation escalier, garage municipal
17. Autorisation de paiement 8 révisée et 9, Construction et Pavage Portneuf inc. pour la phase 3
18. Autorisation de paiement 5, Développements Portneuviens
19. Acceptation soumission pour emprunt par billet au montant de 1 944 000\$
20. Emprunt par billet pour un montant de 1 944 000 \$
21. Acceptation offre de services, bilan en eau potable 2015
22. Mandat Akifer pour recherche en eau souterraine
23. Mandat Tetra Tech, plan d'intervention
24. Achat panneaux de signalisation
25. Achat de luminaires
26. Engagement préposés aux travaux publics
27. Balayage de rues, marquage de chaussée, creusage de fossés et scellement de fissure
28. Adoption du rapport annuel en sécurité incendie
29. Ajustement du salaire des pompiers volontaires
30. Autorisation de signature pour la modification du protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf (reporté)
31. Signature entente de gestionnaire de formation de l'ENPQ
32. Engagement auprès du MDDEP pour l'entretien des installations de gestion des eaux pluviales
33. Engagement de la ville, MDDELCC – phase III des Développements Portneuviens
34. Mandat à la MRC de Portneuf pour la coordination et la gestion du projet « Mise en valeur du Saint-Laurent touristique »
35. Modification de clause à l'entente « Refuge de Kathleen »
36. Contribution Chevalier de Colomb
37. Subvention CADEP
38. Renouvellement des assurances générales
39. Assistance financière, Fête nationale 2016
40. Autorisation de passage, Le Grandfondo Garneau-Québecor
41. Avril mois de la jonquille

42. Période de questions

43. Levée de l'assemblée

**Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h36 Fin : 19h44

**Dépôt du bordereau de correspondance**

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 14 mars 2016. (du 9 février au 14 mars 2016)

**Rés.2016-03-039 Adoption du procès-verbal du 8 février 2016**

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 8 février 2016 soit accepté tel que présenté.

**Rés.2016-03-040 Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 303 646.19 \$.

Liste des comptes à payer	91 946.48 \$
Liste des chèques émis	45 770.97 \$
Liste des chèques manuels	27 939.32 \$
Liste des paiements en ligne	73 046.77 \$
Liste des paiements ACP	1 227.05 \$
Dépôt salaires	63 715.60 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

**Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité Culture et Embellissement tenue le 20 janvier 2016 est déposé au conseil municipal, le 14 mars 2016.

**Rés.2016-03-041      Dépôt du rapport financier CADEP**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt du rapport du vérificateur de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 de la Corporation d'aide au développement économique de Portneuf inc.

**Avis de motion, ajout de l'usage habitation de moyenne densité dans la zone Ra/a-102**

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis, par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt pour l'ajout de l'usage habitation de moyenne densité dans la zone Ra/a-102.

**Rés.2016-03-042      Adoption premier projet de règlement, ajout de l'usage habitation de moyenne densité dans la zone Ra/a-102**

**Attendu qu'**une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement #188 « Règlement pour ajouter l'usage habitation de moyenne densité dans la zone Ra/a-102 » soit adopté.

**Rés.2016-03-043      Demande usage conditionnel, chemin de l'Étang**

**Attendu qu'**un avis a été publié dans le journal édition de février 2016;

**Attendu que** la demande d'autorisation d'usage conditionnel consiste à autoriser l'installation d'une remise sur un terrain vacant;

**Attendu** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'usage conditionnel concernant l'immeuble matricule 9773 02 0154 situé au 553, Chemin de l'Étang.

**Rés.2016-03-044      Acceptation d'un abri au Parc des générations**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense de 24 648.34 \$ taxes incluses à Mécanarc pour la fabrication et l'installation d'un gazébo avec garde-corps, bancs amovibles et support pour lumière centrale au Parc des générations.

**QUE** cette dépense soit affectée 50 % à la subvention de la MADA et 50 % au fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans :

2017	2 036.61 \$
2018	2 036.61 \$
2019	2 036.61 \$
2020	2 036.61 \$
2021	2 036.61 \$

**Rés.2016-03-045 Éclairage tennis et Parc des Générations**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 14 936 \$ taxes incluses pour l'éclairage du terrain de tennis au secteur sud, tel que la soumission en date du 7 mars 2016.

**QUE** cette dépense soit affectée au fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans :

2017	2 727.60 \$
2018	2 727.60 \$
2019	2 727.60 \$
2020	2 727.60 \$
2021	2 727.60 \$

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 5 730 \$ taxes incluses pour l'éclairage au Parc des Générations, tel que la soumission en date du 7 mars 2016.

**QUE** cette dépense soit affectée 50 % à la subvention MADA et 50 % au fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans :

2017	473.40 \$
2018	473.40 \$
2019	473.40 \$
2020	473.40 \$
2021	473.40 \$

**Rés.2016-03-046 Achat d'un camion usagé, travaux publics**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la proposition de Location Sauvageau, en date du 18 février 2016, pour l'achat d'un camion Ford F150, 2013, aux travaux publics, au montant de 21 700 \$ taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit affectée au fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans :

2017	4 556.60 \$
2018	4 556.60 \$
2019	4 556.60 \$
2020	4 556.60 \$
2021	4 556.60 \$

**Rés.2016-03-047 Fabrication et installation escalier, garage municipal**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense de 4 920 \$ taxes en sus à Mécanarc pour la conception, la fabrication et l'installation d'un nouvel escalier au garage municipal.

**Rés.2016-03-048 Autorisation de paiement #8 révisée et 9, Construction et Pavage Portneuf inc. pour la phase 3**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le huitième paiement révisé à Construction et Pavage Portneuf pour les travaux d'infrastructures souterraines – Phase 3, tel que recommandé par Cima+ au montant de 6 367.77 \$ taxes incluses.

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le neuvième paiement à Construction et Pavage Portneuf pour les travaux d'infrastructures souterraines – Phase 3, tel que recommandé par Cima+ au montant de 25 174.20 \$ taxes incluses.

**Rés.2016-03-049 Autorisation de paiement 5, Développements Portneuviens**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement de la retenue de 14 268.39 \$ taxes incluses à Construction et Pavage Portneuf inc. relativement à la pose de bordures et de pavage pour la phase II du projet de développement résidentiel des Développements Portneuviens.

**Rés.2016-03-050 Acceptation soumission pour emprunt par billet au montant de 1 944 000 \$**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins du Centre de Portneuf pour son emprunt par billets en date du 22 mars 2016 au montant de 1 944 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 327, 049, 106 et 104-1. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

188 700 \$	2,53000 %	22 mars 2017
193 900 \$	2,53000 %	22 mars 2018
199 500 \$	2,53000 %	22 mars 2019
205 100 \$	2,53000 %	22 mars 2020
1 156 800 \$	2,53000 %	22 mars 2021

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**Rés.2016-03-051      Emprunt par billet pour un montant de 1 944 000 \$**

**Attendu que**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Portneuf souhaite emprunter par billet un montant total de 1 944 000 \$;

Règlement d'emprunt numéro 327	177 800 \$
Règlement d'emprunt numéro 049	270 800 \$
Règlement d'emprunt numéro 106	128 400 \$
Règlement d'emprunt numéro 104-1	1 029 800 \$
Règlement d'emprunt numéro 104-1	337 200 \$

**Attendu qu'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**QU'**un emprunt par billet au montant de 1 944 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 049, 106 et 104-1 soit réalisé.

**QUE** les billets soient signés par le maire et la trésorière.

**QUE** les billets soient datés du 22 mars 2016.

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	188 700 \$
2018	193 900 \$
2019	199 500 \$
2020	205 100 \$
2021	210 800 \$ (à payer en 2021)
2021	946 000 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Ville de Portneuf émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 049, 106 et 104-1, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Rés.2016-03-052      Acceptation offre de services, bilan en eau potable 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de Tetra Tech QI inc. pour l'assistance technique requise pour compléter le formulaire 2015 de l'usage de l'eau qui consiste à une obligation municipale découlant de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour un montant de 5 000 \$ taxes en sus.

**Rés.2016-03-053 Mandat Akifer recherche en eau souterraine**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Akifer pour la réalisation des levés géophysiques (secteur de la rivière La Chevrotière) dans le cadre de la recherche en eau souterraine pour un montant de 15 060.50 \$ taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit affectée à la taxe d'accise.

**Rés.2016-03-054 Mandat Tetra Tech, plan d'intervention**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Tetra Tech QI inc. pour la réalisation du plan d'intervention selon les exigences du Ministère des affaires municipales pour un montant de 21 500 \$ taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit affectée à la taxe d'accise.

**Rés.2016-03-055 Achat panneaux de signalisation**

**Considérant que** le conseil municipal a adopté le règlement RMU-05-02 relativement aux limites de vitesse sur le territoire de la ville;

**Considérant que** les travaux publics doivent changer l'ensemble des panneaux de signalisation afin de se conformer à ce nouveau règlement;

**Considérant que** trois soumissions ont été reçues (taxes incluses) :

S-Pace Signalétique	12 379.94 \$
Signalisation Lévis inc.	12 597.70 \$
Spectralité/Signoplus	13 604.42 \$

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour l'achat de panneaux de signalisation à S-Pace Signalétique au montant de 12 379.94 \$ taxes incluses, et ce conformément à sa soumission.

**Rés.2016-03-056 Achat de luminaires**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 9 850.30 \$ taxes incluses pour l'acquisition de 19 luminaires.

**Rés.2016-03-057 Engagement préposés aux travaux publics**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;



**QUE** le conseil municipal retienne les services de monsieur Louis-Daniel Sarazin à titre de préposé aux travaux publics aux conditions suivantes :

pour la période du 2 mai au 26 août 2016  
du lundi au vendredi pour un total de 40 heures/semaine  
au taux horaire établi à la convention collective

**QUE** le conseil municipal retienne les services de monsieur Yoan Rochefort à titre de préposé aux travaux publics aux conditions suivantes :

pour la période du 18 avril au 26 août 2016  
du lundi au vendredi pour un total de 40 heures/semaine  
au taux horaire établi à la convention collective

**Rés.2016-03-058      Balayage de rues, marquage de chaussée, creusage de fossés et scellement de fissure**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 10 800 \$, tel que prévu au budget, pour le balayage des rues.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 17 000 \$, tel que prévu au budget, pour le marquage de la chaussée dans les rues de la municipalité.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 20 000 \$, tel que prévu au budget, pour le creusage de fossés.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 15 000 \$, tel que prévu au budget, pour le scellement de fissures.

**Rés.2016-03-059      Adoption du rapport annuel en sécurité incendie**

**Considérant que** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 26 janvier 2010;

**Considérant que** la rédaction du rapport annuel d'activité pour l'an 6, tel que le prévoit l'action numéro 4 du schéma de couverture de risques, a été incluse dans la demande de report d'échéanciers;

**Considérant qu'**en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**Considérant que** les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, et ce, au plus tard le 31 mars 2016;

**Considérant que** le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an six (6), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

**Rés.2016-03-060      Ajustement du salaire des pompiers volontaires**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** les salaires des pompiers volontaires soient ajustés de la façon suivante : 2015 - 3%, 2016 – 2.5%, 2017 – 2.5% et 2018 – 2.5%.

**Rés.2016-03-061      Signature entente de gestionnaire de formation de l'ENPQ**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte le contenu de l'entente et du guide du gestionnaire de l'École nationale des pompiers du Québec.

**QUE** monsieur le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, le protocole d'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec pour une période d'un an.

**Rés.2016-03-062      Engagement auprès du MDDEP pour l'entretien des installations de gestion des eaux pluviales**

**Attendu que** la Ville de Portneuf a appuyé les projets de développements résidentiels suivants : Les développements Portneuviens, phase 3;

**Attendu que** des puisards de traitement, des conduites surdimensionnées pour stockage ainsi qu'une chambre de régulation de débit sont prévus dans le cadre de ce projet;

**Attendu que** les objectifs d'enlèvement des matières en suspension devront être atteints et que les pratiques de gestion optimale des eaux pluviales doivent avoir un programme d'exploitation et d'entretien pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des ouvrages en place;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf s'engage à entretenir la pratique de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

**Rés.2016-03-063      Engagement auprès du MDDELCC – phase III des Développements Portneuviens**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf s'engage envers le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), aux éléments suivants :

- Faire parvenir un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observée sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire;
- Assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier à convenir avec le MDDELCC;
- Tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement;
- Atteste que le projet de développement résidentiel « Les Développements Portneuviens – Phase 3 » décrit dans les plans et devis est prévu dans le plan de gestion des débordements en cours d'élaboration.

**Rés.2016-03-064**

**Mandat à la MRC de Portneuf pour la coordination et la gestion du projet « Mise en valeur du Saint-Laurent touristique »**

**Considérant** l'intérêt des municipalités du littoral de réaliser une démarche concertée visant à élaborer des stratégies et des projets structurants pour mettre en valeur le Saint-Laurent touristique dans la MRC de Portneuf;

**Considérant que** la réalisation de cette démarche requiert des services professionnels;

**Considérant que** le montage financier pour réaliser cette démarche est déjà attaché selon les contributions suivantes : Pacte rural (50 000\$), municipalités du littoral (5 000\$ par municipalité pour un total de 25 000\$), CLD de Portneuf (5 000\$);

**Considérant que** dans une perspective d'efficacité et d'efficience, la coordination et la gestion centralisée de ce projet serait l'avenue à privilégier;

**Considérant que** ce projet s'inscrit dans le Plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf et le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf demande à la MRC de Portneuf de prendre en charge le mandat de coordination et de gestion du projet de « Mise en valeur du Saint-Laurent touristique » au nom des cinq municipalités du littoral, soit Neuville, Donnacona, Cap-Santé, Portneuf et Deschambault-Grondines.

**Rés.2016-03-065**

**Modification de clause à l'entente « Refuge de Kathleen »**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, le protocole d'entente modifié avec le Refuge canin l'Arche de Kathleen afin d'assurer le contrôle des chiens errants sur le territoire de la ville.

**Rés.2016-03-066 Contribution Chevalier de Colomb**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser un support financier au montant de 3 000 \$ aux Chevalier de Colomb – Conseil 6290 Portneuf inc.

**Rés.2016-03-067 Subvention CADEP**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une subvention de 41 000 \$, répartie comme suit : 15 000 \$ en 2015 et 26 000 \$ en 2016, à la Corporation d'aide au développement économique de Portneuf afin de la soutenir dans sa mission.

**Rés.2016-03-068 Renouvellement des assurances générales**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf reconduise le contrat des assurances générales de la Ville de Portneuf tel que présenté dans la proposition du 7 mars 2016 pour un montant de 63 435 \$ taxes incluses à la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1<sup>e</sup> mai 2016 au 1<sup>e</sup> mai 2017.

**Rés.2016-03-069 Assistance financière, Fête nationale 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame Anaïs Jardon, directrice des loisirs de la Ville de Portneuf soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2016.

**Rés.2016-03-070 Autorisation de passage, Le Grandfondo Garneau-Québecor**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Grandfondo Garneau-Québecor, présenté par Cascades sur notre territoire le 14 août 2016

**Rés.2016-03-071 Avril mois de la jonquille**

**Considérant que** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**Considérant que** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**Considérant que** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**Considérant que** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**Considérant que** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**Considérant que** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**Considérant que** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**Considérant que** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf décrète le mois d'avril « **Mois de la jonquille** ».

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

#### **Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h20                      Fin : 20h27

#### **Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 28 hres.

---

Maire

---

Greffière